

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU « CEP-O »
Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC (PASEA)

Termes de référence

**Termes de Référence pour le Recrutement de l'Entité de Gestion du Volet des Subsidés
pour les Etudiants et Apprentis (EG-VSEA) pour la formation sur l'eau et
l'assainissement au sein de l'INPP, de l'INBTP/IBTP et de l'UNIKIN**

1. CONTEXTE

1.1. INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, « PASEA » en sigle.

Les objectifs de développement de ce programme sont :

- Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
- Renforcer les capacités des secteurs public et privé à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Ce programme est exécuté suivant l'approche programmatique multi-phase dont la première phase (en vigueur depuis mars 2024) concerne les milieux péri-urbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental. La phase 2, dont l'approbation dépendra de progrès réalisées dans le cadre de la phase 1, vise à étendre l'intervention à d'autres ETD parmi 5 autres provinces (Ituri, Kongo Central, Lomami, Nord Kivu et Sud Kivu). Les phases 3 et 4 se concentreront sur le maintien de la prestation de services, en encourageant l'amélioration des performances des provinces et des prestataires de services dans les neuf provinces.

Au cours de la période du programme, il est envisagé la réalisation d'infrastructures d'eau et d'assainissement dans les neuf provinces ainsi que le renforcement des capacités de gestion et de suivi des services en vue de donner accès à 12 millions de personnes supplémentaires aux services de base d'eau potable et à 8 millions de personnes supplémentaires aux services de base d'assainissement.

Le PASEA comprend quatre composantes ci-dessous.

1. Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable

- 1.1. Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable dans les Zones Rurales et Périurbaines ;
- 1.2. Amélioration des Performances des Opérateurs de l'Eau Privés et à But Non Lucratifs ;
- 1.3. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Eau Potable.

2. Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement

- 2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines ;

- 2.2. Amélioration de l'Accès à de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions ;
- 2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène ;
- 2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement.

3. Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle

- 3.1. Gestion du Projet et Apprentissage ;
- 3.2. Mise à l'Échelle Phase 2.

4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle

1.2. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du programme

i) Agences d'exécution du programme

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du programme sont reprises ci-dessous :

- ❖ Au niveau national : la Cellule d'Exécution des Projets-Eau, « CEP-O » en sigle, pour les activités du Projet à portée nationale ou concernant plusieurs provinces, le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes avec l'appui technique d'une Equipe de Coordination Nationale composée de la Direction d'Assainissement « DAS » du Ministère de l'Environnement et Développement Durable « MEDD », de l'Office National de l'Hydraulique Rurale « ONHR », de la Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique « DHSP » et la Direction des Etablissements des Soins et Partenariats « DESP » du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Préventions « MSPHP » et de la Direction Education Vie Courante « DEVC » et la Direction Nationale des Infrastructures scolaires « DINAC » du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel « MEPST » ;
- ❖ Au niveau provincial : l'Unité Provinciale d'Exécution du Projet (UPEP) pour les activités à portée provinciale et ce, sous la supervision de la CEP-O et l'appui technique l'Equipe de Coordination Provinciale composée des représentations provinciales de la Régie Provinciale du Service Public de l'Eau, de la DAS, de l'ONHR, de la DHSP, de la DESP, de la DEVC et de la DINAC.

ii) Parties prenantes et population ciblée

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les différentes Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » en sigle, sélectionnées et celles des milieux péri-urbains des villes retenues dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Kwilu ;
- Les écoles et centres de santé dans les ETD et villes sélectionnées ;
- La population de différentes provinces retenues de cette première phase en général de façon indirecte.

Le projet est réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- La Primature ;
- Les Ministères des Ressources Hydrauliques et Electricité, de l'Environnement et Développement Durable, de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique, de la Santé Publique Hygiène et préventions, du Plan, des Finances, de l'Urbanisme et Habitat et, des Affaires Foncières ;
- Les Gouvernements provinciaux des provinces choisies ;
- Les Entités Territoriales Décentralisées (communes rurales, secteurs ou chefferies) et les villes des provinces choisies ;

- Les opérateurs de service public de l'eau et/ou d'assainissement (la REGIDESO, les Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable - ASUREP, le secteur privé) ;
- L'ONHR, les Régies Provinciales du Service Public de l'Eau ;
- Les organes étatiques (Autorités de Régulation du Service Public de l'Eau / ARSPE, l'Office Congolais de l'Eau / OCE, ...)
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du Projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du Projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
- Les Etablissements universitaires et centres de formation professionnelle.

La RDC regorge des ressources abondantes en eau douce mais plusieurs personnes dans le pays n'ont pas accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement (EHA). Pour faire face au problème de manque des services susmentionnés, le Gouvernement a développé le Programme National Eau-Hygiène-Assainissement (PNEHA) dont un des axes stratégiques concerne la promotion des technologies appropriées, réunissant le consensus des bénéficiaires quant au niveau de service acceptable, à la facilité d'utilisation ainsi qu'aux connaissances et compétences locales requises pour en assurer le fonctionnement et l'entretien.

C'est ainsi que pour relever les défis de la pérennisation des points d'eau ou réseaux à réaliser dans la zone du Projet de PASEA, il s'est avéré nécessaire de professionnaliser la gestion des systèmes d'eau, de renforcer le système et circuit de maintenance, de renforcer le Partenariat Public-Privé (PPP) pour une gestion durable des systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (AEPA) et de promouvoir l'hygiène et l'assainissement de base au niveau communautaire, et ce, à travers la formation ou le renforcement des capacités du personnel technique de niveau professionnel et du niveau supérieur.

Les présents Termes de Référence portent sur le recrutement d'une Entité de Gestion du Volet de Subsidés aux Etudiants et Apprentis (EG-VSEA) dans le cadre de la formation qui sera dispensée à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) et dans les institutions de l'enseignement supérieur, notamment l'Université de Kinshasa (Ecole Régionale de l'eau en partenariats avec d'autres facultés), l'Institut National de Bâtiments et des Travaux Publics (INBTP – à Kinshasa) et les Instituts de Bâtiments et des Travaux Publics (IBTP – dans la ville de Mbuji Mayi pour la province du Kasai Oriental ; dans la ville de Kikwit pour la province du Kwilu et dans la ville de Luebo pour les Provinces du Kasai et du Kasai Central) des zones du Projet en vue de renforcer les capacités des étudiants et apprentis dans les deux thématiques suivantes : la **thématique « eau »** avec l'hydraulique et le pompage solaire et la **thématique « assainissement »** comprenant l'assainissement et le traitement des eaux usées.

2. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

L'objectif général de la mission est d'assister la CEP-O et les UPEP à la gestion des opérations d'identification, de sélection, de subvention, d'insertion professionnelle et de suivi de personnes éligibles qui pourront prendre part à l'une des filières de formation mise en place à travers le Projet.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

Les objectifs spécifiques de la mission sont de :

- 1) Appuyer la sélection des étudiants et apprentis désireux de suivre des formations prévues par le projet conformément aux prescrits du manuel des subsidés pour étudiants et apprentis (notamment via la conception d'un site web et la publication d'appels à manifestation d'intérêt) ;
- 2) S'assurer de la bonne tenue de la formation ;

- 3) Faciliter le paiement des bourses aux étudiants et apprentis et s'assurer de l'effectivité des paiements des frais liés à cette activité ;
- 4) Organiser et préparer les paiements pour les primes de transport et les primes d'insertion professionnelle.
- 5) Vérifier la bonne exécution des transferts des subsides et allocations (bourses d'études, frais de transport, ...)
- 6) Appuyer et suivre l'insertion professionnelle des étudiants et apprentis formés ;
- 7) Produire un rapport sur les résultats de la formation et l'atteinte des objectifs ;
- 8) Assurer l'archivage de toutes les pièces comptables selon la procédure définie par la CEP-O.

4. DESCRIPTION DU PROJET

La République Démocratique du Congo, en dépit de ses abondantes ressources en eau, présente des taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement faibles et ce, suite d'une part au manque d'infrastructures et d'autre part aux problèmes de gestion des infrastructures existantes. C'est ainsi que le programme PASEA qui vise à accroître l'accès prévoit la mise en œuvre de nombreuses unités de production d'eau potable, dont la plupart seront opérées par pompage solaire, ainsi que des infrastructures et services d'assainissement. Ce type de réalisations est relativement inédit dans la zone d'intervention du Projet, de même qu'à l'échelle nationale. Ces infrastructures vont nécessiter le recrutement de nombreux techniciens. Cependant, en l'absence d'une main d'œuvre qualifiée, en particulier dans la zone d'intervention, les investissements risquent d'être en péril et de ne pas atteindre la durée de fonctionnement pour laquelle ils ont été conçus.

La formation est un élément stratégique incontournable pour assurer que les ouvrages mis en œuvre par le Projet soient correctement et durablement exploités. Les observations tendent à montrer que dans le contexte actuel, même si les infrastructures techniques liées à l'eau ou à l'assainissement sont réalisées correctement et qu'elles sont accompagnées d'un modèle d'exploitation adéquat, un goulet d'étranglement subsiste en ce qui concerne les compétences pour correctement exploiter et maintenir ces infrastructures dans le temps. Cela est particulièrement vrai pour des installations techniques sensibles comme les systèmes photovoltaïques ou des infrastructures de traitement des eaux usées ou boues de vidange, qui restent très rares dans les provinces ciblées par le Projet.

Le système d'enseignement congolais actuel ne prévoit pas des filières spécialisées dans la conception, la construction et l'exploitation des systèmes d'AEPA. Bien que certaines institutions d'enseignement en RDC dispensent des formations se rapprochant des thématiques abordées par le PASEA, ces formations nécessitent quelques ajustements afin de les adapter aux objectifs du Projet et il est nécessaire de stimuler les insertions professionnelles.

Trois types de profils s'avèrent particulièrement nécessaires pour assurer que les ouvrages d'eau potable et d'assainissement soient durablement exploités et que les services de distribution d'eau potable ou d'assainissement soient correctement assurés.

- **Des techniciens basés sur les sites opérationnels** avec une bonne compréhension sur le fonctionnement, l'entretien et les petites opérations de maintenance des installations d'eau potable ou d'assainissement sont essentiels. Les formations professionnelles courtes dispensées au niveau des provinces pour renforcer les techniciens dans l'un ou l'autre domaine s'avèrent être un choix pertinent pour renforcer leur expertise. L'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) est l'institution retenue pour assurer ces formations.

- **Des techniciens de niveau supérieur**, responsables d'un ou de plusieurs sites opérationnels pour se charger des opérations de maintenance plus complexes (par exemple, le relèvement d'une pompe submersible, les interventions au niveau d'un convertisseur électrique ou le remplacement d'un panneau photovoltaïque endommagé) sont également indispensables. Il s'agit de techniciens qui ne doivent pas être impérativement lié à un site de production ou de traitement mais qui peuvent être mobilisés en cas de besoin. Ces techniciens devraient avoir au préalable une formation technique de niveau supérieur. Une formation additionnelle spécialisée en pompage solaire ou traitement des eaux usées devrait ensuite leur permettre de se spécialiser dans l'une ou l'autre thématique. Les Instituts du Bâtiment et des Travaux Public (IBTP) sont retenus pour assurer ces formations dans les provinces.
- **Des gestionnaires qualifiés, d'un niveau managérial ou de chef d'équipe** sont cruciaux pour bien gérer les installations et les équipes, anticiper les pannes, et donner des indications avisées afin d'assurer la pérennité des ouvrages et des services. Une formation de type académique (niveau Master II) qui permettra de renforcer des compétences pointues apparaît justifiée, bien qu'elle ne pourra avoir lieu au niveau provincial par manque d'institutions académiques. L'Ecole Régionale de l'Eau (ErE), l'Ecole de Santé Publique et diverses autres facultés de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) sont retenues pour assurer ces formations.

La REGIDESO a mis en place un partenariat avec la faculté polytechnique de l'UNIKIN qui vise à récompenser les meilleures étudiants et une opportunité d'emploi au sein de la REGIDESO.

Un total de 1255 apprenants, répartis à travers les 4 provinces d'intervention sont ciblés par ce volet de formation. Ce nombre est une estimation qui pourra dépendre du budget et des dépenses réelles. La figure 1 présente la répartition de ces apprenants à travers les 3 filières éducatives identifiées par le Projet : formation de 950 techniciens, 200 techniciens supérieurs spécialisés et 155 universitaires dont 50 dans le cadre du partenariat de la REGIDESO. De plus, environ 100 Jeunes Professionnels (JP) auront aussi l'occasion de participer à un stage d'insertion professionnelle au sein des différentes UPEP, de la CEP-O ou de certaines institutions provinciales.

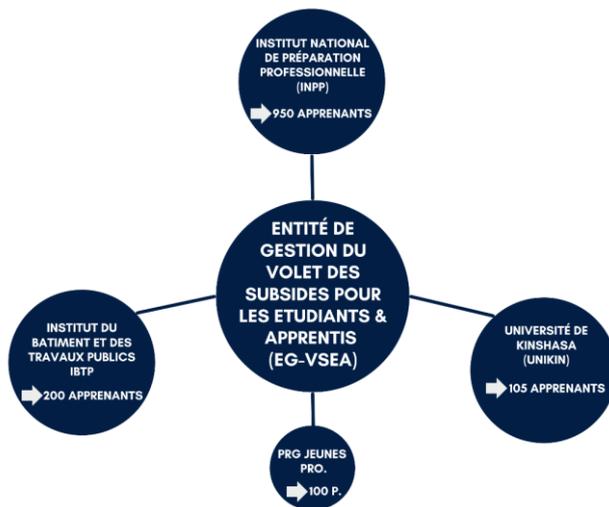


Figure 1. Nombre d'apprenants pour chacune des filières éducatives envisagées par le Projet.

Le recours à une combinaison de formations professionnelles et de spécialisations destinées à des techniciens supérieurs et universitaires, dans les domaines du pompage solaire et du traitement des eaux usées, permettra de garantir l'arrivée sur le marché de l'emploi de personnes qualifiées et à-même d'exploiter les infrastructures mises en place par le Projet.

Des subsides, sous formes de bourses ou d'allocation d'études, seront alloués à certains étudiants ou apprentis éligibles et sur base d'un processus de sélection rigoureux afin de leur permettre de participer à ces formations. Un manuel de gestion des subsides pour les étudiants et apprenants est développé (téléchargeable sur www.ceporde.com) et les subsides ne prennent en charge qu'une partie des frais réels qui seront encourus par les participants. Le PASEA a également prévu des matériels didactiques pour ces formations ainsi que la formation des formateurs des institutions retenues.

Un consultant (firme) sera recruté pour procéder à l'élaboration des programmes de formation pour les thématiques sur l'hydraulique et le pompage solaire et sur l'assainissement. Ces programmes comporteront des cours qui seront adaptés aux profils recherchés et préciseront également le matériel didactique qui sera utilisé afin que la formation soit pratique et efficace.

Une Entité des Gestion du Volet des Subsides pour les Etudiants et les Apprentis (EG-VSEA) sera recrutée pour appuyer la CEP-O et les UPEP dans la gestion de ces subsides. Sa mission est de gérer la composante ayant trait aux opérations d'identification, de sélection, de subvention, d'insertion professionnelle et de suivi de personnes éligibles qui pourront prendre part à l'une des filières de formation mise en place à travers le Projet.

Au-delà des formations, le Projet encourage l'insertion professionnelle des apprenants à deux niveaux :

- Le premier niveau concerne la spécification d'une clause sociale dans les marchés publics de travaux, destinée à favoriser l'apprentissage pratique des personnes qui auront bénéficié d'une formation en lien avec le Projet (via par exemple l'INPP, l'IBTP ou UNIKIN) ;
- Le deuxième niveau d'intervention se fera via une convention tripartite entre la personne ayant suivi avec succès la formation (dans le secteur de l'eau ou de l'assainissement), une entreprise ou association (du secteur de l'eau ou de l'assainissement) et l'UPEP ou la CEP-O. La Convention stipulera que le Projet prendra en charge 2 mois de rémunérations une fois qu'une entreprise signataire aura déjà assuré le paiement des 2 premiers mois de salaires.

Le PASEA prévoit également des investissements dans les équipements et infrastructures didactiques parmi les différentes institutions de formation notamment :

	Thématique pompage solaire	Thématique assainissement
INPP Kasai Oriental (Mbuji Mayi)	Station de pompage solaire didactique 2 KW (site IBTP seulement)	Station de traitement des boues de vidange (site INPP seulement)
IBTP Kasai Oriental (Mbuji Mayi)		
INPP Kwilu (Kikwit)	Station de pompage solaire didactique 2 KW (site IBTP seulement)	Station de traitement des boues de vidange (site INPP seulement)
IBTP Kwilu (Kikwit)		
INPP Kasai (Tshikapa)	Station de pompage solaire didactique 2 KW	Station de traitement des boues de vidange
INPP Kasai Central (Kananga)	Station de pompage solaire didactique 2 KW	Station de traitement des boues de vidange
INBTP (Kinshasa)	Station de pompage solaire didactique 4 KW	Micro station d'épuration ou station de traitement des boues de vidange

Termes de Référence pour le Recrutement d'une Entité de Gestion du Volet des Subsides pour les Etudiants et Apprentis du programme de formation

Code de champ modifié

	Thématique pompage solaire	Thématique assainissement
IBTP Kasai Central et Kasai (Luebo)	Station de pompage solaire didactique 2 KW	Station de traitement des boues de vidange
UNIKIN (Kinshasa)	Station de pompage solaire didactique 4 KW	Micro station d'épuration et station de traitement des boues de vidange

Le schéma de l'Annexe 1 présente succinctement le cycle du Projet.

5. TACHES DE LA MISSION

Pour les besoins de la mission, l'Entité de Gestion sera composée d'une équipe qui travaillera en collaboration avec la CEP-O et les UPEP pour veiller à la mise en œuvre du programme de formation des étudiants et apprentis.

Elle devra prendre connaissance des programmes de formation afin de veiller aux modalités de leur implémentation et des besoins suscités par ceux-ci.

Les tâches confiées à l'EG-VSEA sont les suivantes :

5.1. Appui au recrutement des étudiants et apprentis éligibles à prendre part au programme de formation

Cet appui comportera les activités suivantes :

- Rédaction des Avis à Manifestations d'Intérêts en s'appuyant sur les critères définis dans le manuel de gestion des subsides pour les étudiants et apprentis ;
- Publication des Avis à Manifestation d'Intérêt dans les quatre provinces du projet après validation de la CEP-O et des UPEP ;
- L'évaluation des candidatures reçues sur base des critères édictés dans l'AMI. L'EG-VSEA analysera chacun des dossiers de manifestation d'intérêt reçus et établira une liste qui sera soumise à la CEP-O et aux UPEP pour validation afin de passer à l'étape du test écrit ;
- Organisation des tests écrits. L'EG-VSEA contactera les candidats retenus après évaluation des dossiers de candidature pour leur notifier leur présélection et les inviter à passer le test écrit selon les filières choisis (hydraulique et pompage solaire ou assainissement) et le profil (technicien opérationnel, technicien supérieurs ou universitaire). Les questions des tests auront déjà été composées par le consultant chargé de l'élaboration du programme de formation ainsi que par les instituts partenaires. L'EG-VSEA se chargera de l'organisation logistique. Elle communiquera aux candidats les lieux de tenue des tests dans chaque province du Projet. Elle transmettra les copies du test aux établissements partenaires pour correction (INPP, IBTP et UNIKIN). Ces établissements procéderont à la correction du test et transmettront les résultats à l'EG-VSEA qui les fera entériner par la CEP-O.
- Rédaction et signature de la Convention des bourses avec les candidats retenus. Ces derniers signeront une Convention de bourses avec l'UPEP. Cette Convention sera préparée par l'EG-VSEA et validée par la CEP-O.
- Organiser et administrer l'identification et le placement de jeunes professionnels qui pourront bénéficier d'une subvention pour insertion professionnelle au sein des UPEP ou d'autres administrations en lien avec le Projet.

5.2. Suivi-évaluation de la formation

L'EG-VSEA assurera ensuite le suivi de la formation. Sur base des critères définis au préalable, l'EG-VSEA définira une fréquence suffisamment courte pour s'assurer de l'effectivité des cours tels que prévu au programme et de la bonne progression des boursiers.

En cas de défaillance, elle proposera des pistes d'amélioration.

En fonction de la fréquence qui sera définie de commun accord avec la CEP-O, l'EG-VSEA produira des rapports de suivi de la formation. Suivant un modèle qui sera établi.

5.3. Paiement des subsides et allocations (bourses d'études et frais de transport)

Etant chargée de la mise en œuvre et du suivi des activités du Volet des Subsides pour les Etudiants et Apprentis, l'EG-VSEA devra:

- Assurer la coordination des paiements qui seront exécutés dans ce cadre et définis dans le manuel à savoir : les frais de renforcement des capacités des formateurs, les frais de l'accompagnement à l'insertion professionnelle, ...
- Procéder à la facilitation/vérification des frais directement décaissés par la CEP-O et les UPEP notamment les frais d'inscription, les frais de transports et de voyage, les frais d'acquisition des kits pour la formation, ...

5.4. Création et gestion d'un site web pour la mise en œuvre du VSEA

L'Entité de Gestion mettra en place un site web pour la mise en œuvre du VSEA et ce, après Avis de Non Objection de la CEP-O.

7 DURÉE DE LA MISSION

La durée prévisionnelle de la mission est de trois (3) années calendaires, renouvelables d'une (1) année au maximum.

Il est attendu que le personnel soit mobilisé pour 200 personnes-mois (information indicative).

La mission débutera au cours du dernier trimestre de l'année 2024.

8 EXÉCUTION DE LA MISSION

8.1 Organisation

L'EG-VSEA aura son siège administratif à Kinshasa où est implantée la Coordination du Projet, et aura des représentations opérationnelles dans chacune des quatre provinces où s'exécute le Projet, à savoir Kwilu, Kasai, Kasai Oriental et Kasai Central.

Il est prévu qu'un bureau soit disponible au niveau de chaque UPEP pour accueillir le consultant provincial au niveau de chaque province. Eventuellement, un espace de travail pourra être alloué par l'UPEP dans chaque province (bureau partagé).

Afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des activités du projet, l'EG-VSEA procédera à la création et la gestion d'un site web qui reprendra toutes les informations du VSEA et permettra d'effectuer certaines opérations en ligne.

8.2 Profil de l'entité

L'EG-VSEA est une firme dotée d'une expérience dans la mise en œuvre des projets de formation, d'accompagnement et d'insertion professionnelle, dans le recrutement des enseignants pour des établissements de formation et/ou la gestion des bourses.

La firme retenue devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir une expérience générale d'au moins 10 ans dans la mise en œuvre des projets de formation, d'accompagnement ou insertion professionnelle, recrutement des enseignants et/ou gestion des bourses ;
- Avoir réalisé au moins deux projets liés à la formation ou à la gestion des bourses en Afrique subsaharienne durant les 10 dernières années, confirmés par des attestations de bonne fin ;

8.2.1. Composition de l'équipe de l'EG-VSEA

Le Consultant devra mobiliser une équipe qui comprendra le personnel clé avec les qualifications (formations et expériences spécifiques) minimales décrites ci-après :

Personnel clé

- **Un Chef de mission** (Basé à Kinshasa) ; il doit avoir :
 - Un diplôme post universitaire (Master I ou Master II) en Sciences Sociale, Sciences de l'éducation, Economie ou Administration ; une formation complémentaire certifiée dans les domaines de gestion de projet de développement serait un atout additionnel ;
 - Un minimum 8 années d'expérience professionnelle de coordination des activités en lien avec la formation professionnelle ou la formation académique ;
 - Une parfaite maîtrise de l'outil informatique, en particulier du logiciel Excel de Microsoft Office ou d'un tableur équivalent ;
 - La connaissance des procédures de gestion des projets (préparation, programmation, passation des marchés, gestion financière, etc.) de bailleurs des fonds multilatéraux. La connaissance des procédures de la Banque mondiale est un atout ;
 - La connaissance du français est exigée, la connaissance de l'anglais constitue un atout supplémentaire.
 - Une expérience de la mise en place d'un site web (au minimum via un logiciel d'édition commercial) est une préférence.
- **Quatre Experts Provinciaux en Formation** (Basés dans les quatre provinces du projet), ils doivent avoir :
 - Un diplôme post universitaire (Master I ou Master II) en Sciences Sociale, Sciences, Economie ou Administration ;
 - Une formation complémentaire certifiée dans les domaines de gestion de projet de développement serait un atout additionnel ;
 - Minimum 6 années d'expérience en lien avec la formation professionnelle ou la formation académique ;
 - Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique, en particulier du logiciel Excel de Microsoft Office ou d'un tableur équivalent ;
 - La connaissance des procédures de gestion des projets (préparation, programmation, passation des marchés, gestion financière, etc.) de bailleurs des fonds multilatéraux. La connaissance des procédures de la Banque mondiale est un atout ;
 - La connaissance du français est exigée, la connaissance de l'anglais constitue un atout supplémentaire.

- **Un Expert en gestion financière** (Basé à Kinshasa), il doit avoir :
 - Un diplôme universitaire (BAC+5) en Economie, finances ou diplôme équivalent ;
 - Au Minimum 5 années d'expérience dans la gestion financière ; une expérience dans la gestion des fonds alloués par des bailleurs de fonds internationaux constitue un atout ;
 - Une parfaite maîtrise de l'outil informatique, en particulier du logiciel Excel de Microsoft Office ou d'un tableur équivalent ainsi que des logiciels de gestion comptable ;
 - Une connaissance des procédures de gestion des projets (préparation, programmation, passation des marchés, gestion financière, etc.) de bailleurs des fonds multilatéraux. La connaissance des procédures de la Banque mondiale est un atout ;
 - Une connaissance du français est exigée, la connaissance de l'anglais constitue un atout supplémentaire.

Personnel d'appui (mobilisé à temps partiel)

- **Un Expert en Suivi-Evaluation** (Basé à Kinshasa), il doit avoir :
 - Un diplôme universitaire (BAC+5) en Droit, Economie, Sciences Sociales, ingénierie ou diplôme équivalent ;
 - Une expérience d'au moins 5 ans dans le suivi-évaluation des projets de développement ;
 - Une parfaite maîtrise de l'outil informatique, en particulier du logiciel Excel de Microsoft Office ou d'un tableur équivalent ;
 - La connaissance des procédures de gestion des projets (préparation, programmation, passation des marchés, gestion financière, etc.) de bailleurs des fonds multilatéraux. La connaissance des procédures de la Banque mondiale est un atout ;
 - La connaissance du français est exigée, la connaissance de l'anglais constitue un atout supplémentaire.
- **Un Expert en Informatique** (Basé à Kinshasa), il doit avoir :
 - Un diplôme universitaire (BAC+5) en génie informatique ou diplôme équivalent ;
 - Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans la gestion des sites Web
 - Une expérience dans la création des sites Web serait un atout ;
 - Une connaissance des procédures de gestion des projets (préparation, programmation, passation des marchés, gestion financière, etc.) de bailleurs des fonds multilatéraux. La connaissance des procédures de la Banque mondiale est un atout ;
 - une connaissance du français est exigée, la connaissance de l'anglais constitue un atout supplémentaire.

8.3 Rapports

Le consultant produira à chaque étape de son travail des rapports à faire valider par la CEP-O et les UPEP. En l'occurrence :

- Rapport de démarrage ;
- Rapports mensuels : Ces rapports s'articuleront sur le monitoring des apprenants et avec une mise en évidence, pour chaque province, le nombre d'étudiants/apprentis dans les filières de formations pour lesquelles ils sont enrôlés, et le pourcentage de cours auquel chaque étudiant ou apprenti assiste.
- Rapports trimestriels : ces rapports présenteront une mise à jour et une compilation des bases de données provinciales avec l'ensemble des candidats qui remettent une candidature pour une ou plusieurs filières de formation subsidiées, les éléments de suivi-

évaluation de la formation, les éléments de la gestion financière, et les éléments de suivi de l'insertion professionnelle ;

- Rapport final.

8.3.1 Approbation des rapports

Le délai d'approbation est de 10 jours ouvrable par étape d'étude.

Les documents des études seront rendus disponibles en fichiers numériques éditables sur USB (Word, Excel et PDF).

8.4 Logistique

Le Consultant prendra en charge les frais de déplacement de ses équipes sur terrain et tous les moyens nécessaires, (bureaux et équipements requis entre autres téléphone portable, connexion internet, ordinateurs, imprimantes et des consommables divers et tous autres équipements jugés utiles y compris logement) lui permettant d'effectuer ses prestations dans des conditions d'efficacité.

Il est prévu qu'un bureau soit disponible au niveau de chaque UPEP pour accueillir le consultant provincial au niveau de chaque province. Eventuellement, un espace de travail pourra être alloué par l'UPEP dans chaque province (bureau partagé).

Toute la logistique acquise par le consultant sur les fonds du Projet sera remise sans aucune condition à la CEP-O à la fin de sa mission, moyennant un inventaire détaillé.

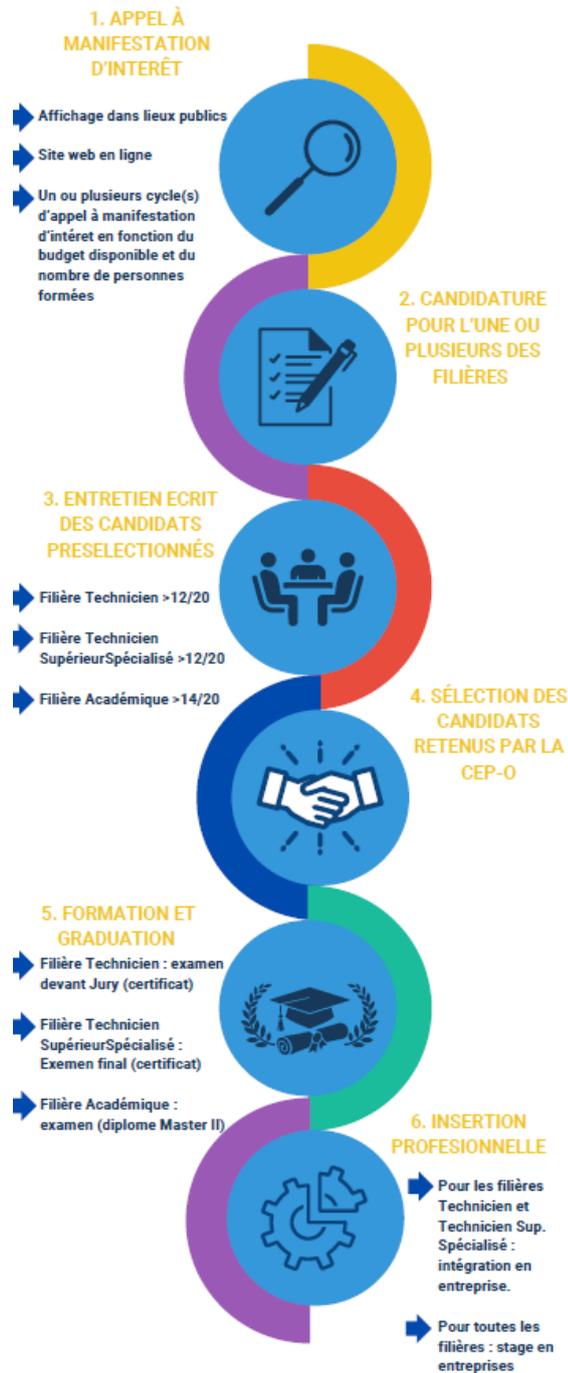
8.5 Réunion de démarrage

Au démarrage de la mission, une réunion sera tenue entre le consultant, la CEP-O, les UPEP, et toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités de la composante eau, afin de s'accorder notamment sur :

- des éventuels amendements à apporter aux termes de référence ;
- la méthodologie du consultant et son programme de travail pour la réalisation de la mission ;
- l'organisation de la collaboration avec la CEP-O, les UPEP et les différentes parties prenantes ci-haut évoquées ;
- la confirmation du personnel-clé du consultant, la liste des outils matériels et logiciels, ainsi que la documentation nécessaires pour la mission ;

Un rapport de démarrage sera transmis à la CEP-O à cet effet en deans 5 jours.

Annexe 1 : Cycle du volet des subsides pour les étudiants et apprentis



Annexe 2 : Manuel de gestion des subsides (A télécharger sur www.ceporde.com)